

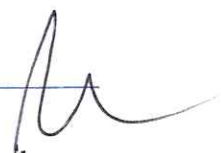
ARMORIK

Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale

Siège Social : 25 rue Gay Lussac - 56000 VANNES

Numéro SIRET : 919 743 245 000 12

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels à l'assemblée générale
statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2025



ARMORIK

Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale ARMORIK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

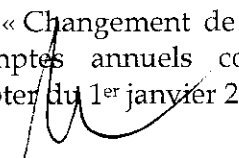
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exposée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point mentionné au paragraphe « Changement de règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels concernant l'application du règlement ANC n° 2022-06 à compter du 1^{er} janvier 2025.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

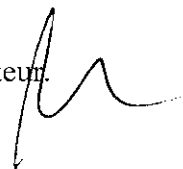
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel d'activité de l'administrateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le groupement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'administrateur.



ARMORIK

Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2025

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

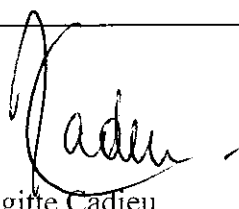
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupement.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à La Trinité sur Mer , le 14 avril 2026

Le commissaire aux comptes

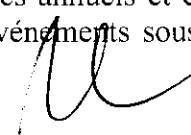
**BRIGITTE CADIEU
& ASSOCIES**


Brigitte Cadieu

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

Détails Bilan Actif	TOTAL au 31/12/2025	TOTAL au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles en-cours	- €	- €
Immobilisations incorporelles	- €	- €
-Amortissements	- €	- €
Valeurs nettes Immo. Incorporelles	- €	- €
Immobilisations corporelles en-cours	- €	- €
Immobilisations corporelles	10 387 €	2 375 €
-Amortissements	- 2 056 €	- 1 141 €
Valeurs nettes Immob. Corporelles	8 331 €	1 234 €
Immobilisations financières	250 €	50 €
TOTAL I - ACTIF IMMOBILISE	8 581 €	1 284 €
Stocks	- €	- €
Créances avances et acomptes/commandes	- €	- €
Clients, Usagers & Organismes payeurs	157 043 €	80 053 €
-Provisions	- €	- €
Produits à recevoir	20 588 €	22 376 €
Autres créances	- €	1 824 €
Comptes financiers/Comptes de gestion		
-Valeurs mobilières de placement	303 364 €	- €
-Disponibilités	224 255 €	511 493 €
Comptes financiers/Comptes gérés des tiers		
-Valeurs mobilières de placement		- €
-Disponibilités		- €
Charges constatées d'avance	- €	- €
TOTAL II - ACTIF CIRCULANT	705 251 €	615 747 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices	- €	- €
TOTAL GENERAL	713 832 €	617 030 €

Élément des comptes annuels
visés par le rapport de (des)
Commissaire(s) aux Comptes

BILAN PASSIF

Détails Bilan Passif	TOTAL au 31/12/2025	TOTAL au 31/12/2024
Fonds propres - Réserves		
- capital	1 500 €	1 500 €
- Réserves d'exploitaiton	443 749 €	443 749 €
- Report à nouveau	8 661 €	47 124 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	33 016 €	55 785 €
Subventions (valeur brute)	- €	- €
- Amortissements des subventions	- €	- €
Provisions règlementées	- €	- €
TOTAL I	486 927 €	453 910 €
-Provisions pour risques	- €	- €
-Provisions pour charges	27 190 €	26 421 €
-Fonds dédiés	- €	- €
TOTAL II	27 190 €	26 421 €
Dettes/Comptes de gestion		
-Emprunts & dettes financières auprès des Ets de crédit	- €	- €
-Organismes/Clients payeurs avances	- €	- €
-Fournisseurs et comptes rattachés	94 366 €	32 736 €
-Dettes fiscales et sociales	99 881 €	99 773 €
-Dettes sur immobilisations	- €	- €
-Autres dettes	5 468 €	4 190 €
Dettes/Comptes gérés des tiers		
-Particuliers, comptes gérés	- €	- €
-Particuliers, autres	- €	- €
Produits constatés d'avance	- €	- €
TOTAL III	199 715 €	136 699 €
TOTAL GENERAL	713 832 €	617 030 €

.emprunts souscrits dans l'exercice : 0 €

- €

- €

.emprunts remboursés dans l'exercice : 0 €

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	TOTAL au 31/12/2025	TOTAL au 31/12/2024
60 - Achats fournitures & énergie & médicales	564 €	1 013 €
	564 €	1 013 €
61 - <u>Service extérieurs</u> :		
Sous traitance générale	- €	- €
Crédit-bail	- €	- €
Location de matériels & locaux	- €	5 093 €
Entretien locaux & matériels	5 521 €	4 241 €
Assurances	1 174 €	1 213 €
Etudes & recherches	- €	- €
Abonnements - Documentation	108 €	201 €
Cotisations	250 €	250 €
Frais de conférence	- €	- €
	7 052 €	10 998 €
62 - <u>Autres services extérieurs</u> :		
Personnel extérieur	155 545 €	82 380 €
Honoraires	4 320 €	4 200 €
Publicité, relations extérieurs, dons	295 €	309 €
Déplacements, missions, réception	7 942 €	7 154 €
Affranchissement, télécommunication	1 819 €	1 816 €
Services bancaires et Divers	1 502 €	1 511 €
	171 422 €	97 370 €
63 - <u>Impôts et taxes</u> :		
Taxe s/salaires	11 233 €	11 731 €
Formation continue	10 703 €	5 483 €
Formation du personnel	360 €	620 €
Taxe foncière et divers	- €	- €
	22 296 €	17 834 €
64 - <u>Charges de personnel</u> :		
Salaires	506 243 €	515 574 €
Indemnité activité Partielle	- €	- €
Charges sociales	135 910 €	144 817 €
Autres charges de personnel	5 461 €	2 417 €
	647 614 €	662 808 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 742 €	1 €
66 - Charges financières	- €	- €
673 - Charges exceptionnelles s/exercices antérieurs		20 209 €
6811 - Dotation aux amortissements	915 €	792 €
6815 - Dot.provisions pour risques et charges	4 298 €	2 877 €
6817 - Dot.provisions dépréciation Créances clients	- €	- €
687 - Dot.aux amort.et aux prov.exceptionnelles	- €	- €
689 Engagements à réaliser s/ ressources affectées	- €	- €
695 Impôts sur les sociétés	- €	- €
	6 955 €	23 879 €
861- Mise à disposition de bien gratuite	12 000 €	12 000 €
TOTAL DES CHARGES	867 903 €	825 901 €

Elément des comptes annuels
visés par le rapport du(des)
Commissaire(s) aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS	TOTAL au 31/12/2025	TOTAL au 31/12/2024
748 - Subvention LGA	440 249 €	440 249 €
748 - Subvention Cerf-Volant	114 900 €	95 453 €
	- €	- €
TOTAL DES SUBVENTIONS	555 149 €	535 702 €
706 - Mise à disposition personnel & Matériels	326 768 €	328 171 €
708 - Recettes diverses	- €	- €
753 - Indemnités d'occupation	- €	- €
754 - Collectes & Dons	- €	82 €
756 - Cotisations associations	- €	- €
758 - Autres produits de gestion	108 €	- €
768 - Produits financiers	3 364 €	1 €
773 - Produits s/exercices antérieurs	- €	- €
775 - Produits de cession-Elém.d'actif	- €	- €
777 - Quote-part subv. inscrite au résultat	- €	- €
778 - Produits exceptionnels	- €	- €
781 - Reprise s/amortissements et provisions	3 530 €	266 €
789 - Reprise s/prov. fonds dédiés fonctionnement	- €	- €
791 - Transfert de charges / Rembt Formation	- €	- €
791 - Transfert de charges / Rembt aide à l'embauche	- €	- €
791 - Transfert de charges / Rembt Prévoyance	- €	5 466 €
TOTAL DES AUTRES PRODUITS	333 770 €	333 984 €
871 - Prestations en nature	12 000 €	12 000 €
TOTAL DES PRODUITS	900 919 €	881 686 €

Elément des comptes annuels
visés par le rapport d'infos
Commissaires aux Comptes

	TOTAL au 31/12/2025	TOTAL au 31/12/2024
PRODUITS	900 919 €	881 686 €
CHARGES	867 903 €	825 901 €
RESULTAT COMPTABLE	33 016,32 €	55 785,06 €

ANNEXE

Élément des comptes annuels
visés par le rapport du(des)
Commissaire(s) aux Comptes

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
dont le total est de : **713 832,08 €**

Et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste,
dont le total des produits est de : **900 918,95 €**

et dégageant un résultat excédentaire de **33 016,32 €**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Les comptes annuels sont établis en Euros.

Les notes, n° 1 à 11, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

N° PAGES	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT au 01/01/2025 au 31/12/2025	INFORMATIONS		
		Produites	Non produites	
		Note n°	N/S	N/A
	<u>I - REGLES ET METHODES COMPTABLES</u>			
10	Méthodes d'évaluation	}		
11	Calcul des amortissements et des provisions	} 1		
12	Autres informations sur fonds dédiés, Changements de méthode ou de présentation Dérogations	1 bis		x
	<u>II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</u>			
13	Etat de l'actif immobilisé	2		
14	Etat des amortissements	3		
15	Etat des provisions	4		
16	Etat des échéances des créances et des dettes	5		
	Informations et commentaires sur :			
	1- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			x
	2- Réévaluation			x
	3- Frais d'établissement			x
	4- Frais de recherche appliquée et de développement			x
	5- Fonds commercial			x
	6- Intérêts immobilisés			x
	7- Intérêts sur éléments de l'actif circulant			x
	8- Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant			x
	9- Avances aux dirigeants			x
17	10- Produits à recevoir	6		
18	11- Charges à payer	7		
19	12- Charges et produits constatés d'avance	8		
	13- Charges à répartir sur plusieurs exercices			x
	14- Composition du capital social			x
	15- Parts bénéficiaires			x
	16 -Personnel mis à disposition			x
	<u>III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFO.</u>			
	Crédit-bail			x
20	Engagements financiers	9		
	Dettes garanties par des sûretés réelles			x
	Identités des sociétés mères consolidant les comptes de la société			x
	Liste des filiales et participation			x
21	Indemnités de départ en retraite	10		
22	Variation des fonds associatifs	11		
23	<u>IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u>	12		x

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Note n°1

Le nouveau règlement ANC n°2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ("PCG") en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Le GCSMS Armorik présente ses états financiers conformément aux dispositions et modèles figurant dans le règlement.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

l'exercice a une durée de 12 mois.

Éléments des comptes annuels
visés par la loi n°2015-910
Commissaire(s) aux Comptes

Changement et règles et méthodes comptables

Le nouveau règlement ANC n°2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ("PCG") en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

- l'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- la suppression de la technique du transfert de charges
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexes

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Comptes annuels du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, les principaux éléments comptabilisés dans le résultat courant en 2025 qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du nouveau règlement ANC n°2022-06 sont les suivants :

	Montants (en €)
Montants comptabilisés dans le résultat courant 2025 qui auraient figurés en résultat exceptionnel avant l'application du règlement :	
* quote-part de subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice (en +)	NEANT
Présentation des changements consécutifs à la suppression des comptes de transfert de charges en 2025 :	
* remboursements de personnel (montant au crédit des comptes de charges de personnel (en +))	NEANT

Éléments des comptes annuels
Visés par le rapport du(des)
Commissaire(s) aux Comptes

Les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

a) Amortissements pour dépréciation des immobilisations :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Ces durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

- . Construction : 30 ans à 50 ans - linéaire
- . Installations générales et agencements..... : 10 ans - linéaire
- . Matériel de bureau : 5 ans - linéaire
- . Matériel informatique..... : 3 ans - linéaire
- . Mobilier de bureau..... : 10 ans - linéaire

b) Valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

c) Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AUTRES INFORMATIONS

Note n°1bis

Objet social

Le GCSMS ARMORIK a pour objet : faciliter, améliorer et développer l'activité de ses membres.

L'objectif est d'assurer la pérennité de l'habitat inclusif accompagné, partagé et inséré (API) sur le territoire et la gestion des entités Logements Groupés Accompagnés (LGA) et Résidences Accueil (RA).

Le GCSMS assure la pérennité de l'association « le Cerf-Volant » qui intervient auprès de familles en proie à une séparation douloureuse, pour permettre le maintien d'une relation du ou des enfants avec chacun de ses deux parents.

Faits marquants de l'exercice *Éléments des comptes annuels
visés par le rapport du
Commissaire aux Comptes*

Le GCSMS ARMORIK :

o Cerf-Volant a déménagé au 17 avenue Jean Jaures à Hennebont le 31 octobre 2025.

o A perçu pour l'Espace Rencontre Cerf-Volant 10 000 € supplémentaire du Département et 3534 € supplémentaire de la Cour d'Appel de Rennes par rapport à 2024.

o Il y a une augmentation de 63 K€ en facturation de charges Udaf (salaires coordinatrices logement - frais de siège - loyer et autres charges) soit 9 K€ pour le GCSMS Cerf-volant et 54 K€ pour le GCSMS Lga

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des Immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
			consécutives à une réévaluat. dans l'exerc.	acquisitions, créations apports, virem.postes
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Licences, Progiciels & Logiciels	- €		
	Immobilisations Incorporelles autres & en-cours	- €		
Total Immobilisations Incorporelles		- €	- €	- €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	- €		
	Agencements & Aménagements des Terrains	- €		
	Constructions	- €		
	Installations techniques, Matériels & Outillages	- €		
	Installations, Agencements & Aménagements			
	Matériel de Transport			
	Matériel de Bureau	- €		
	Matériel Informatique	1 375 €		
	Mobilier et divers	1 000 €	8 012 €	
	Immobilisations grevées de droit (COMMODAT)	- €		
	Immobilisations Corporelles en cours	- €		
Total Immobilisations Corporelles		2 375 €	8 012 €	- €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Participations & Créances rattachées	- €		
	Comptes de Gestion			
	Prêts	- €		
	Dépôts & Cautionnements	50 €		200 €
	Autres - Prêt Effort Construction	- €		
	F.S.L. et autres Fonds			
	Prêts & Avances aux Familles & aux Majeurs	- €		
Total Immobilisations Financières		50 €	- €	200 €
TOTAL IMMOBILISATIONS		2 425 €	8 012 €	200 €

Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des Immobilisations à la fin de l'exercice
		par virements de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Licences, Progiciels & Logiciels				- €
Immobilisations incorporelles autres & en-cours				- €
Total Immobilisations Incorporelles		- €	- €	- €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				- €
Agencements & Aménagements des Terrains				- €
Constructions				- €
Installations techniques, Matériels & Outillages				- €
Installations, Agencements & Aménagements				- €
Matériel de Transport				- €
Matériel de Bureau				- €
Matériel Informatique				1 375 €
Mobilier				9 012 €
Immobilisations grevées de droit (COMMODAT)				- €
Immobilisations Corporelles en cours				- €
Total Immobilisations Corporelles		- €	- €	10 387 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations & Créances rattachées				- €
Comptes de Gestion				
Prêts				- €
Dépôts & Cautionnements				250 €
Autres - Prêt Effort Construction				- €
F.S.L. et autres Fonds				
Prêts & Avances aux Familles & aux Majeurs				- €
Total Immobilisations Financières		- €	- €	250 €
TOTAL IMMOBILISATIONS		- €	- €	10 637 €

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Cadre A		Montant des	Augmentations	Diminutions: Amort.	Montant des
SITUATIONS & MOUVEMENTS		Amortissements	Dotations de	des éléments sortis	Amortissements
DE L'EXERCICE		au début de l'exerc.	l'exercice	de l'actif & reprises	à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Licences, Progiciels & Logiciels					- €
Immobilisations incorporelles autres		- €			- €
Total Immobilisations Incorporelles		- €	- €	- €	- €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Agencem. & Aménagement des Terrains					- €
Constructions					- €
Installat. techn., Matériels & Outillages					- €
Installations, Agencem. & Aménagement.					- €
Matériel de Transport					- €
Matériel de Bureau					- €
Matériel Informatique		475 €	458 €		933,13 €
Mobilier et divers		667 €	456 €		1 122,91 €
Droit des Propriétaires (COMMODAT)					- €
Total Immobilisations Corporelles		1 141 €	915 €	- €	2 056 €
TOTAL		1 141 €	915 €	- €	2 056 €
Cadre B		Amortissements			Total
VENTILATION DES DOTATIONS		Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations
DE L'EXERCICE					de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Licences, Progiciels & Logiciels					- €
Immobilisations incorporelles autres					- €
Total Immobilisations Incorporelles		- €	- €	- €	- €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Agencem. & Aménagement des Terrains		- €	Élément des comptes annuels visés par le rapport du(des) Commissaire(s) aux Comptes		- €
Constructions		- €			- €
Installat. techn., Matériels & Outillages		- €			- €
Installat., Agencem. & Aménagement.		- €			- €
Matériel de Transport		- €			- €
Matériel de Bureau		- €			- €
Matériel Informatique		458 €			458 €
Mobilier		456 €			456 €
Droit des Propriétaires (COMMODAT)		- €			- €
Total Immobilisations Corporelles		915 €	- €	- €	915 €
TOTAL		915 €	- €	- €	915 €

PROVISION INSCRITE AU BILAN

NATURE DES PROVISIONS	au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	à la fin de l'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Renouvellement des immobilisations	- €			- €
Réserve de Trésorerie	- €			- €
Total Provisions règlementées	- €	- €	- €	- €
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES				
Provisions pour Litiges	- €			- €
Provisions pour Amendes & Pénalités	- €			- €
Provisions pour Risques d'emploi	- €			- €
Provision pour non-recouvrement prêts F.S.L.	- €			- €
Provision pour Indemnités de Retraite	26 421 €	4 298 €	3 530 €	27 190 €
Provision pour licenciement	- €	- €	- €	- €
Provisions pour obligations contractuelles autres	- €			- €
Provisions pour Impôts	- €			- €
Provisions pour Charges à répartir s/plusieurs exerc.				- €
Provisions pour Risques & Charges autres.				- €
Détail :				- €
.....				
.....				
Total Provisions pour Risques & Charges	26 421 €	4 298 €	3 530 €	27 190 €
TOTAL I	26 421 €	4 298 €	3 530 €	27 190 €
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
sur Immobilisations Incorporelles	- €			- €
sur Immobilisations Corporelles	- €			- €
sur Participations & créances rattachées	- €			- €
sur Immobilisations Financières	- €			- €
sur Stocks	- €			- €
sur Comptes Usagers	- €			- €
sur Organismes financeurs	- €			- €
sur Tiers Protégés débiteurs	- €			- €
sur Créances autres	- €			- €
sur Titres de Placement	- €			- €
TOTAL II	- €	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL (I+II)	26 421 €	4 298 €	3 530 €	27 190 €

FONDS DEDIES

	Montant au début de l'exercice	Augmentations Affectations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
193 Engagements à réaliser sur investissements	- €			- €
194 Sur subventions de fonctionnement	- €			- €
195 Sur dons manuels affectés	- €			- €
197 Sur legs et donations affectés	- €			- €
TOTAL	- €	- €	- €	- €

CREANCES ET DETTES

Note n°5

ETATS DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au +	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE :			
Prêts	- €	- €	- €
Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
Total I - DE L'ACTIF IMMOBILISE	- €	- €	- €
DE L'ACTIF CIRCULANT :			
<u>Créances Clients, Usagers & Organismes payeurs :</u>			
Autres créances clients	157 043 €	157 043 €	
Usagers Dispositif Logement	- €	- €	
Créances Douteuses	- €	- €	
<u>Autres créances :</u>			
Fournisseurs, Avoirs à recevoir	- €	- €	
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	292 €	292 €	
Groupe et associés		- €	
Débiteurs divers		- €	
Produits à recevoir	20 297 €	20 297 €	
<u>Charges constatées d'avance</u>	- €	- €	
Total II - DE L'ACTIF CIRCULANT	177 632 €	177 632 €	- €
TOTAL GENERAL	177 632 €	177 632 €	- €

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au +	+1an à -5 ans	A + de 5 ans
Emprunts et Dettes auprès des Ets de crédit :				
- à 2 ans maximum à l'origine	- €	- €	- €	- €
- à 2 ans minimum à l'origine (1)	- €	- €	- €	- €
Avances des organismes payeurs et clients	- €	- €	- €	- €
Fournisseurs et comptes rattachés	94 366 €	94 366 €	- €	- €
Personnel et comptes rattachés	6 417 €	6 417 €	- €	- €
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	33 060 €	33 060 €	- €	- €
Etat : autres impôts, taxes assimilées	7 818 €	7 818 €	- €	- €
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		- €	- €	- €
Autres dettes	5 468 €	5 468 €	- €	- €
Produits constatés d'avance	- €	- €	- €	- €
Subvention constatées d'avance		- €	- €	- €
TOTAL GENERAL	147 129 €	147 129 €	- €	- €
Renvoi (1)	Emprunts souscrits en-cours d'exercice	- €		
	Emprunts remboursés en-cours d'exercice	- €		

DETAILS DES PRODUITS ET SUBVENTION A RECEVOIR

Note n°6

Rubriques	Montants
<u>I° Organismes sociaux - Produits à recevoir :</u>	
I.J. CPAM maladie & maternité à recevoir	292 €
Total I	292 €
<u>II° Divers - Autres Produits à recevoir :</u>	
AG2R remboursements Indemnités de prévoyance	238 €
Aide Financière (chômage activité partielle)	
Total II	238 €
<u>III° Fournisseurs - Autres Produits à recevoir :</u>	
	- €
Total III	- €
<u>IV° Subvention à recevoir :</u>	
caf subvention cerf-Volant	20 059 €
Total IV	20 059 €
TOTAUX DES PRODUITS ET SUBVENTION A RECEVOIR	20 588 €

Élément des comptes annuels
visés par le rapport d'audit
Commissaires aux Comptes

DETAILS DES CHARGES A PAYER

Note n°7

Rubriques	Montants
<u>I° Etablissements de crédit - Charges à payer</u>	Néant
Total I	- €
<u>II° Fournisseurs - Factures non parvenues</u>	
Honoraires Commissaires aux comptes	4 320 €
Fournisseurs	333 €
Total II	4 653 €
<u>III° Personnels - Charges à payer</u>	
Dettes sur provision congés payés	39 902 €
prime fin d'année	- €
agrr à rembourser	- €
Indemnités de départ CDD à payer	- €
Total III	39 902 €
<u>IV° Organismes sociaux - Charges à payer</u>	
Dettes sur Charges sociales sur provision congés payés	12 685 €
Total IV	12 685 €
<u>V° Divers - Charges à payer</u>	
UNIFORMATION - Solde Formation professionnelle continue	5 468 €
Total V	5 468 €
<u>VI° Dettes fiscales - Charges à payer</u>	Néant
Total VI	- €
TOTAUX CHARGES A PAYER	62 707 €

DETAILS DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Note n°8

DETAILS CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Montants
Néant	
	Élément des comptes annuels visé par le rapport du(des) Commissaire(s) aux comptes
TOTAUX	- €

DETAILS PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	Montants
Néant	
TOTAUX	- €

LISTE DES EMPRUNTS EN-COURS & DES GARANTIES DONNEES OU RECUES **Note n°9**

Éléments des comptes annuels
visés par le rapport d'audit des
Commissaires aux Comptes

Néant

INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE**Note n°10**

Les engagements résultant pour le GCSMS Armorik de l'indemnité de départ en retraite à verser aux salariés sont traduits dans les comptes par la constitution d'une provision pour charges.

Le GCSMS Armorik a adhéré à la convention nationale de "Organismes d'aide à domicile ou de maintien à domicile".

Aussi le calcul de l'indemnité de retraite qui a été effectué est basé sur cette convention.

Élément des comptes annuels
visés par l'arrêté (art. 64bis)
Commissaire(s) aux Comptes

L'évaluation a été effectuée salarié par salarié.

Il est considéré que le taux d'actualisation (taux Iboxx A10+) est de 3,50 % et celui de progression de 1 %.

L'évolution prévisible à moyen et long terme, et compte tenu d'un départ à 65 ans, est la suivante, tous services confondus :

	Montants	
à moins d'un an	- €	0,0%
de 1 à 5 ans	10 667 €	39,2%
de 6 à 10 ans	11 446 €	42,1%
de 11 à 20 ans	3 760 €	13,8%
de 21 à 30 ans	1 248 €	4,6%
plus de 30 ans	69 €	0,3%
	27 190 €	100,0%

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Note n°11

Désignation	31-déc.-24	Augmentation	Diminution	31-déc.-25
capital	1 500 €			1 500 €
Fonds associatifs avec droit de reprise	- €			- €
Réserves	443 749 €			443 749 €
Report à nouveau créiteur				- €
Autres réserves non opposables	- €			- €
Report à nouveau débiteur	- 47 124 €	55 785 €		8 661 €
Résultat de l'exercice N		33 016 €		33 016 €
Résultat de l'exercice N-1	55 785 €		55 785 €	- €
Subvention d'investissement	- €			- €
Sub. Inscrite au cpte résultat	- €			- €
Provisions regl. Renouvel.immob	- €			- €
Réserve des + values nettes	- €			- €
TOTAL I	453 910 €	88 801 €	55 785 €	486 927 €
Fonds dédiés fonctionnement	- €			- €
TOTAL II	- €	- €	- €	- €
TOTAL I + II	453 910 €	88 801 €	55 785 €	486 927 €

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Note n°12

Néant